

# ILS et ELLES MILITENT POUR LE français au TRAVAIL!



**TRAVAILLER**  
en *français*

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS  
ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

VOLUME 36 – AUTOMNE 2014



### *Chers militants et militantes de la francisation*

*En cette fin d'année, au nom de la FTQ, je vous remercie pour votre implication et votre mobilisation sans cesse renouvelées à faire du français la langue du travail. Les travailleurs et les travailleuses ont eu à lutter des années pour faire reconnaître leur droit de travailler en français et avoir leur mot à dire sur la manière dont s'organise la francisation des milieux de travail. Le comité de francisation est encore le moyen par excellence pour asseoir leurs revendications.*

*Depuis l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, la FTQ et ses syndicats se considèrent comme de véritables partenaires du projet de francisation des entreprises et nous continuons de tout mettre œuvre, au gré des moyens dont nous disposons, pour accompagner et soutenir nos membres.*

*Daniel Boyer  
Président*

## Publication du rapport

# La langue française dans le monde en 2014

## 274 millions de francophones dans le monde

Combien de francophones y a-t-il dans le monde? Où sont-ils et quel usage font-ils de la langue française? Où en est l'apprentissage de la langue française en Europe, en Afrique, en Amérique, en Asie? Dans quels pays le français est-il une langue d'enseignement? Quel avenir pour la langue française en Afrique? Qu'entend-on par « francophonie économique »? Quels sont les médias internationaux disponibles en français? Quelle place occupe le français sur Internet? Ces questions et bien d'autres trouvent réponse dans la nouvelle édition du rapport la langue française dans le monde.

Préfacé par Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, cet ouvrage réalisé par l'Observatoire de la langue française de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) a pour principal objectif de fournir aux spécialistes, mais aussi au grand public, des données fiables sur la situation de la langue française dans plusieurs domaines. Source unique d'informations chiffrées et scientifiquement établies, le rapport présente des cartographies et des enquêtes inédites (le français en Afrique centrale et

orientale; l'image du français par rapport aux langues nationales et à l'anglais dans plusieurs capitales africaines) ainsi que de nouvelles études (les variétés du français; la valeur économique de la langue française; l'enseignement du français en Chine; la place du français sur Internet...).

### QUELQUES CHIFFRES

- Le français est aujourd'hui la 5<sup>e</sup> langue la plus parlée au monde avec 274 millions de locuteurs
- Le français est la 2<sup>e</sup> langue apprise comme langue étrangère après l'anglais
- Le français est la 3<sup>e</sup> langue des affaires dans le monde
- Le français est la 4<sup>e</sup> langue d'Internet
- Il y a 125 millions d'apprenants du/en français...

.....  
*La langue française dans le monde (2014, éditions Nathan, 576 p.) est sorti en librairie le 15 novembre 2014. La synthèse de ce rapport est disponible en ligne. [http://www.francophonie.org/IMG/pdf/oif\\_synthese\\_francais.pdf](http://www.francophonie.org/IMG/pdf/oif_synthese_francais.pdf)*

Pour en savoir davantage, vous pouvez également consulter le site Web de l'OIF : <http://www.francophonie.org/274-millions-de-francophones-dans.html>

Page couverture : Nos remerciements vont à Marie-Ève Gemme, Unifor ; Rita Veilleux, UES-800 ; Richard Guay et Olivier Doyle, Unifor.



Ce document est imprimé sur un papier recyclé, fabriqué au Canada. **Contient 100 % de fibres postconsommation.**

TRAVAILLER EN FRANÇAIS // Vol. 36 – automne 2014

Bulletin de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3 • Tél. : 514 383-8000 • Téléc. : 514 383-0502  
**Portails** : [www.francisation.ftq.qc.ca](http://www.francisation.ftq.qc.ca) et [www.languedutravail.org](http://www.languedutravail.org) // **Responsable** : Lola Le Brasseur // **Rédaction** : Lola Le Brasseur // **Relecture** : Annie Gagnon, Line Bolduc, Rima Chaaban // **Conception graphique** : Tabasko // **Illustration de la page couverture** : Tabasko // **Photos** : Rima Chaaban, Productions Popcom, OQLF et Bernard Brault // **Impression** : FTQ // **Tirage** : 10 000 exemplaires // Bibliothèque et archives nationales du Québec // 1994 ISSN 0803-3942 // Reproduction autorisée et encouragée.

## Collaboration spéciale

# Syndiqués et langue de bonne tenue

Par Gaston Bernier, président de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)



Les citoyens préoccupés par la qualité de la langue se demandent à l'occasion quelle est la part de responsabilité qui revient aux différents regroupements qui quadrillent la société civile : les enseignants, le monde des affaires, les scientifiques, les médias et, également, le monde syndical.

Les syndicats, comme les autres regroupements, se retrouvent à un palier intermédiaire entre l'État et les citoyens pris individuellement. Au-delà du français quotidien, l'État, représentation nationale, gouvernement, administration et fonction judiciaire doivent faire en sorte que le bon usage soit une pratique normale et courante sur l'ensemble du territoire et dans les différents secteurs d'activité. Les citoyens, de leur côté, doivent être sensibles à la qualité de leur langue commune tout en apprenant l'anglais ou d'autres langues.

Que reste-t-il aux groupes intermédiaires en la matière? Les syndicats ont-ils des responsabilités vis-à-vis de la qualité de la langue parlée et écrite?

On s'entendra facilement sur un point : les syndicats n'ont pas à jouer aux enseignants et à donner des cours de langue. Ils n'ont pas à faire la leçon à leurs

membres. Ils n'ont pas non plus à rédiger des lexiques ou des dictionnaires, encore que... Les milieux professionnels et leurs regroupements associatifs sont parfois à l'origine de lexiques spécialisés.

### Que reste-t-il aux groupes intermédiaires en la matière? Les syndicats ont-ils des responsabilités vis-à-vis de la qualité de la langue parlée et écrite?

Les autorités syndicales ont cependant un immense rôle à jouer. Il n'est pas nécessaire qu'on amène la base à militer en faveur d'une expression contre un calque, un barbarisme ou une impropiété. Mais les cadres et les élus doivent prêcher par l'exemple. En temps normal, un locuteur parle la langue qu'il entend, il répète les expressions diffusées sur les ondes, tantôt bonnes, tantôt discutables. Il utilisera celles qu'il lira dans les périodiques des fédérations ou des syndicats locaux, dans les comptes rendus des assemblées et réunions, dans les notes administratives, etc.

Essentiellement, les cadres syndicaux doivent sensibiliser leurs adhérents à la bonne tenue du français et les convaincre du bien-fondé des efforts à faire. Changer des habitudes langagières ne se fait pas en un tournemain. On parle de manière spontanée. On répète le langage appris dans son enfance au contact du milieu ambiant. On peut avoir décidé un jour de parler d'avantages sociaux et de mettre de côté « bénéfices marginaux », mais on finira par hésiter devant le choix à faire si se perpétue la multiplication de l'expression à proscrire lors des réunions ou sur les ondes.

Une fois l'effort de sensibilisation mis en branle, les dirigeants devraient s'efforcer de prêcher par l'exemple. Il ne suffit pas d'arborer le drapeau de la qualité de la langue. Comme dans tous les milieux,

administration de l'État, entreprises privées, écoles ou universités, presse écrite ou parlée, les déclarations de principes ont leur importance, mais on doit aussi les illustrer et les traduire dans la vie de tous les jours. Aussi ne faudrait-il jamais hésiter à dire « comité consultatif », « rupture de contrat », « abus de confiance », « conseiller juridique » à la place de « comité aviseur », « bris de contrat », « fausse représentation », « aviseur légal ». La répétition des expressions correctes et recommandées s'imprimeront dans la mémoire des locuteurs et elles feront surface le moment venu. C'est ce qu'on appelle prêcher par l'exemple.

Les progrès en matière de qualité de la langue reposent aussi sur un élément de prudence. Il ne faut pas hésiter à douter de soi quand, en sol laurentien, on écrit en français. Les calques sont bien masqués. Reconnaître la tournure anglaise quand on emploie « prendre pour acquis » (tenir pour acquis), « aller en grève » (se mettre en grève), « siéger sur un comité » (faire partie d'un comité) relève de l'exploit. Il faudra aussi prendre le temps de se relire ou de se faire relire. Il serait sage aussi de garder de bons ouvrages correctifs à portée de la main et de pouvoir compter sur un comité ou une personne responsable du bon usage dans le voisinage.

### Les progrès en matière de qualité de la langue reposent aussi sur un élément de prudence. Il ne faut pas hésiter à douter de soi quand, en sol laurentien, on écrit en français.

Pour adhérer à l'Association, visitez : [www.asulf.ca/adhesion.html](http://www.asulf.ca/adhesion.html)

# La francisation en mouvement

## ► Remise du prix Fernand-Daoust

Chaque année la FTQ organise, conjointement avec le Fonds de solidarité, une vente de livres usagés au profit du projet Accroche-toi coordonné par le Carrefour jeunesse emploi de Ville Saint-Laurent. Les quelques milliers de dollars ainsi recueillis serviront à contrer l'abandon scolaire et à faciliter une réintégration aux études.



De gauche à droite : Denis Leclerc, premier vice-président à l'actionnariat du Fonds; Danielle Villemaire, présidente du conseil d'administration du CJE Saint-Laurent; Marc Grignon, directeur général du CJE Saint-Laurent; Marianne Cyr, intervenante au CJE Saint-Laurent et Daniel Boyer, président de la FTQ.

## ► Quand le français s'envole...

Dans un jugement rendu le 28 octobre dernier, la Cour suprême du Canada reconnaît que les droits linguistiques de Michel et Lynda Thibodeau ont été bafoués, mais ils devront se contenter d'une simple lettre d'excuses.

Les juges du plus haut tribunal du pays devaient déterminer si les droits linguistiques du couple avaient été bafoués sur des vols d'Air Canada. Michel et Lynda Thibodeau disaient ne pas avoir reçu de services en français sur deux vols d'Air Canada vers les États-Unis en 2009.

Le jugement du 28 octobre a tranché : « Air Canada n'a pas à dédommager financièrement les passagers qui voient leurs droits linguistiques bafoués à bord d'un vol international ».

Pour consulter le jugement de la Cour suprême du Canada : [www.languedutravail.org/lois-reglements-jurisprudence-qc](http://www.languedutravail.org/lois-reglements-jurisprudence-qc)

## ► Le saviez-vous?

**Institutions fédérales visées par le plus grand nombre de plaintes (2006-2013)<sup>1</sup>**

Institutions fédérales	Nombre de plaintes
CBC/Radio-Canada	922
Air Canada	858
Postes Canada	282
Agence des services frontaliers du Canada	209
Défense nationale	202
Patrimoine canadien	184
Service Canada	175
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	151
Service correctionnel du Canada	134
Gendarmerie royale du Canada	134

<sup>1</sup> Tiré du Rapport annuel 2012-2013 du Commissariat aux langues officielles.

## ► Le saviez-vous ?

En 2013, 42,7 % des 51 959 nouveaux arrivants au Québec n'avaient aucune connaissance du français. De ce pourcentage, il appert que 28,7 % ne veulent tout simplement pas se franciser. Plus du quart! Ne leur a-t-on pas dit que le Canada est un pays bilingue et qu'ils peuvent vivre à Montréal sans connaître le français?

<http://www.journaldemontreal.com/2014/09/06/francais-facultatif>

## ► Certification des entreprises

Lorsque les objectifs de généralisation du français sont atteints selon les termes de l'article 141 de la Charte de la langue française, l'entreprise reçoit de l'Office québécois de la langue française un certificat de francisation dont une copie devrait être affichée dans chacun de ses établissements.

Plusieurs fois par année, l'Office publie la liste des entreprises nouvellement certifiées. Peut-être y trouverez-vous le nom de votre entreprise.

[http://www.oqlf.gouv.qc.ca/entreprises\\_certifiees/entreprises\\_certifiees.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/entreprises_certifiees/entreprises_certifiees.html)

# La francisation des entreprises

## Un comité actif peut faire toute la différence

### L'entreprise Gecko Alliance

Présidente de son unité, Cathy St-Amand travaille chez Gecko Alliance, une entreprise manufacturière de Québec qui se spécialise dans le domaine de la fabrication de contrôles électroniques, de systèmes d'assainissement, de pompes ainsi que d'accessoires pour spas et baignoires à remous. Quelque 190 personnes y travaillent. Comme l'entreprise compte plus de 100 personnes, elle est soumise à certaines obligations en matière de francisation dont celle d'appliquer un programme de francisation et de former un comité.

Il y a à peine quelques années, les travailleurs et travailleuses décrivaient la situation du français dans l'usine non pas comme alarmante, mais s'inquiétaient plutôt des conséquences à long terme que le peu d'intérêt manifesté par l'entreprise pourrait avoir sur la réalisation du programme de francisation et sur la motivation du personnel quant au fait de maintenir la place du français au travail.

« A priori, chez Gecko Alliance, comme le disait alors Cathy St-Amand, on a l'impression de travailler en français, mais en regardant de plus près, on se rend compte que l'on est encore loin de la généralisation de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise comme le veut la loi. Par exemple, nous travaillons encore avec des logiciels en anglais. Les bons de commande et les instructions de travail ne sont toujours pas complètement traduits et la gestion des stocks est, en grande partie, à franciser. Nous avons aussi comme exemple du travail à finir au niveau de la traduction des fiches signalétiques et de l'étiquette de lieu qui accompagnent tous les produits contrôlés (SIMDUT). Nous sommes devenus des abonnés aux prolongations de son programme de francisation. »

### Sérieux virage vers la francisation

Or, chez Gecko Alliance, le vent a tourné. Comme le dit Cathy St-Amand, « on a d'abord remis en service le comité de francisation où l'on retrouve des personnes intéressées par le projet et on s'assure de la tenue régulière de rencontres. Par la suite, avec le soutien de la conseillère de l'Office québécois de la langue française, nous avons pu établir des échanges constructifs avec les représentants de l'employeur pour préparer la revitalisation du comité. Avec ces quelques ingrédients, nous avons fait un bout de chemin considérable. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de



*De gauche à droite : Cathy St-Amand, présidente du comité de négociation et membre du comité de francisation, Enrique Vela, vice-président du comité de négociation et membre du comité de francisation et Diane Barrette, membre du comité de francisation.*

dire que nous avons donné une nouvelle impulsion au projet de francisation. Les membres de notre comité travaillent de pair à la réalisation du programme de francisation. Nous avons presque atteint un haut niveau de généralisation du français dans notre entreprise. Encore quelques petits efforts et je crois que Gecko se verra remettre un certificat de francisation ».

# La francisation en images...

## Pourquoi militer pour la promotion du français au travail?



**Sébastien Lahaise**, section locale 235-T

Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie (SITBCTM)

« Pour moi, il est important de poursuivre le travail réalisé par ceux et celles qui m'ont précédé au comité de francisation de notre entreprise, JTI MacDonald. Les travaux du comité ont permis de nous offrir un meilleur environnement de travail en français. Par exemple, on a remplacé des produits informatiques existants, notamment des claviers, des logiciels, des

interfaces linguistiques, par des équivalents en français tant et si bien, qu'aujourd'hui, on peut affirmer que l'on travaille en français. Par ailleurs, nous sommes conscients que ces acquis sont fragiles et, qu'en quelque sorte, il y va de notre vigilance si nous voulons garder cet environnement de travail en français. »

**Andréanne Bouchard**, section locale 3624

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

« Je travaille pour Cogeco Câble, une société de télécommunications et de câblodistribution qui possède plusieurs filiales au Canada et aux États-Unis. Nous travaillons dans un contexte qui nous amène souvent à communiquer avec l'extérieur du Québec. Le fait de devoir utiliser une autre langue pour exécuter mes fonctions

ne gêne en rien mon implication au sein du comité de francisation de l'entreprise. La langue française me tient beaucoup à cœur. Le comité de francisation me permet de demeurer informée sur l'état du français et de m'assurer que nos droits soient respectés. »



**Pascal Joly**, section locale 698

Unifor

« Notre entreprise, MarkIV, a récemment été achetée par Sogefi, une multinationale italienne dans le domaine des équipements pour l'industrie de l'automobile. Sogefi conçoit, développe et produit des systèmes de filtration, des composants de suspension ainsi que des systèmes de gestion de flux d'air et de refroidissement moteur. Ce changement de propriétaire

nous a fait réaliser que nous aurions intérêt à prendre notre place au sein du comité de francisation. Notre comité était inactif depuis des années et personne ne s'en souciait étant donné qu'il n'y avait pas de problème. Mais, la situation n'est plus la même! Nous devons faire revivre notre comité si nous ne voulons pas perdre nos acquis. »

Pour entendre les témoignages de ces travailleurs et travailleuses, allez à cette adresse Internet :  
<http://languedutravail.org/videos/militer-pour-le-français-au-travail>



## Yannick Lemelin, section locale 1999

Teamsters

« Je m'implique dans le processus de francisation de mon entreprise, Coca-Cola, parce que je crois que nous avons, en tant que syndicat, un devoir de vigilance. En francisation, faut pas s'asseoir trop longtemps sur la solidité de nos acquis. Ces acquis restent fragiles et la francisation

peut reculer rapidement si on relâche la garde. Vivre et travailler en français est un enjeu majeur qui nous interpelle quotidiennement en tant que citoyen et en tant que représentant syndical et, avec mes moyens, j'essaie de faire mon possible. »

## Sylvain Lampron, section locale 480

Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie (SITBCTM)

« Chez-nous, en Beauce, c'est très francophone et on ne parle pas anglais dans l'usine. Si on devait nous demander d'utiliser des outils de travail dans une autre langue, nous serions bien embêtés, car la plupart d'entre nous n'arriveraient pas à bien saisir le sens des directives. Heureusement, nous n'avons pas à vivre cela. Contrairement à ce qui se passe dans

d'autres lieux de travail, nous sommes régulièrement invités par notre employeur à rapporter les manquements à l'affichage en français dans l'usine et dès qu'il y a infraction, les moyens sont toujours pris pour corriger la situation. »

Sylvain travaille chez Saputo Boulangerie à l'usine Vachon.



## Journée de formation pour les membres des comités de francisation

Ils et elles étaient plusieurs à avoir répondu à l'invitation de la FTQ, le 21 novembre dernier. Tous et toutes travaillent pour des

entreprises qui emploient plus de cent personnes et sont préoccupés par l'avenir du français dans leur lieu de travail res-

pectif. La Charte de la langue française a fait des syndicats les sentinelles de la francisation. La tâche ne se résume pas à surveiller l'application du programme de francisation ou à signer des rapports en vue de les remettre à l'Office québécois de la langue française. La francisation des entreprises, au Québec, sera nécessairement un combat sans fin.

En collaboration avec Michel Renaud, conseiller à l'Office, les participants et participantes ont pu se familiariser avec les dispositions de la Charte et échanger sur les moyens à prendre pour insuffler une nouvelle vigueur au projet de francisation de leur milieu de travail.



## Collaboration spéciale

# Le français au bureau : une publication conçue sur mesure pour les travailleurs et les travailleuses

Par Virginie Auger, conseillère en communication de l'Office québécois de la langue française

En librairie depuis le mois d'août dernier, la septième édition du *Français au bureau* offre un contenu renouvelé, encore plus complet, pratique et actuel. La publication vedette de l'Office québécois de la langue française comprend ainsi une centaine de nouveautés qui répondent aux attentes d'un public fidèle depuis plus de 40 ans.

Ses deux principales auteures, Martine Germain et Noëlle Guilloton, ont accepté de répondre à quelques questions pour mieux nous faire connaître cet outil linguistique qui n'a pas son pareil dans le domaine du livre actuellement.

### Pourquoi dit-on du *Français au bureau* qu'il répond réellement aux besoins des usagers et usagères?

« Nous souhaitons que *Le français au bureau* soit utile au plus grand nombre et que sa portée soit la plus commune possible. Nous avons donc fait, en 2008, un sondage auprès des principaux groupes d'usagers pour connaître leurs besoins. Les commentaires et suggestions de nos collègues nous ont également guidées dans le choix des sujets à traiter », explique M<sup>me</sup> Germain.

« Tout au long des travaux, nous avons tenu compte des nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs et utilisatrices. De façon générale, la fréquence des suggestions ou des questions formulées, leur degré d'importance et leur caractère inédit nous ont permis de sélectionner les éléments à ajouter. La publication s'est enrichie de 300 pages et compte désormais plus de 1000 pages, et nous aurions pu en ajouter davantage. Imaginez! », ajoute M<sup>me</sup> Guilloton.

### Quelles sont les principales nouveautés de la septième édition du *Français au bureau*?

« Tout le contenu a été passé au peigne fin! Parmi les nouvelles sections et les nouveaux articles, on compte notamment des ajouts dans le répertoire de difficultés

grammaticales et orthographiques; des sections traitant des principes de l'écriture Web et de la présentation assistée par ordinateur; et une vingtaine d'exemples de lettres originaux. Autre nouveauté importante : les mobinautes peuvent désormais consulter la publication en tout temps et en tout lieu, car celle-ci est offerte en version numérique (PDF) », spécifie M<sup>me</sup> Germain.

### De nombreux ouvrages de référence existent sur le marché. Comment *Le français au bureau* s'en distingue-t-il?

« *Le français au bureau* n'est pas un dictionnaire de référence traditionnel. Il est plutôt un dictionnaire de difficultés contenant beaucoup d'extras! Je pense, par exemple, au chapitre sur la féminisation et la rédaction épïcène ou encore à celui qui traite du protocole téléphonique », explique M<sup>me</sup> Germain.

« C'est un ouvrage suffisamment complet pour le travail de bureau et assurément très pratique, car il intègre tant les règles de correspondance, la toponymie et la typographie, que la grammaire et le vocabulaire », ajoute M<sup>me</sup> Guilloton. « La plupart des ouvrages de référence linguistiques sont produits en France ou en Europe. Ils contiennent donc des explications et surtout des exemples qui n'interpellent pas le public québécois. *Le français au bureau*, quant à lui, tient compte des spécificités du Québec », précise-t-elle.

### Les modèles de lettres et d'autres écrits administratifs présentés dans *Le français au bureau* ont toujours été très appréciés. Est-il toujours possible d'accéder à différents modèles de communications écrites sur le Web?

« Oui, bien sûr, affirme M<sup>me</sup> Germain. Une centaine de modèles sont diffusés sur le microsite des Publications du Québec ([www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/francaisubureau/](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/francaisubureau/)). Ils sont tous téléchargeables gratuitement et peuvent être

personnalisés avec le logiciel Word de Microsoft. Les modèles de communications écrites ont toujours été très populaires et continuent de l'être. »

### Comme *Le français au bureau* sera toujours appelé à évoluer, avez-vous une idée de ce qu'on pourra y trouver dans les éditions futures?

« J'aimerais beaucoup que la version numérique de la prochaine publication puisse offrir des possibilités technologiques plus étendues et conviviales encore », affirme M<sup>me</sup> Germain. Quant à M<sup>me</sup> Guilloton, elle conclut en soutenant que satisfaire les utilisateurs restera toujours une priorité : « Nous sommes conscientes que les besoins des usagers et usagères évoluent et deviennent de plus en plus pointus et c'est parfois un beau défi de répondre à leurs questions sur des cas très précis! Notre mission sera de continuer à les éclairer avec autant de justesse et de rigueur. »



Le lancement du *Français au bureau* s'est tenu le 15 septembre 2014 en présence de M. Robert Vézina, président-directeur général de l'OQLF, de M<sup>me</sup> Sylvie Ferland, directrice des Publications du Québec, de M<sup>me</sup> Danielle Turcotte, directrice générale des services linguistiques de l'OQLF, ainsi que de M<sup>mes</sup> Martine Germain et Noëlle Guilloton, principales auteures du *Français au bureau*.

# Les activités des prochains mois

Le Service de la francisation de la FTQ a comme mission première de soutenir, par diverses activités, l'action des membres des comités de francisation et de promouvoir l'usage du français au travail. Tout au long de l'année, le Service de la francisation propose des activités de formation, d'information et de mobilisation pour répondre aux besoins des membres des comités afin qu'ils soient en mesure d'assumer adéquatement leurs rôles et leurs responsabilités selon les dispositions de la Charte de la langue française.

## Rencontre annuelle des membres des comités de francisation

Chaque année, depuis plus de 20 ans, la FTQ organise une rencontre annuelle à l'intention des militants et militantes de la francisation à laquelle y participent quelque 150 personnes.

Cette rencontre est un moment d'échanges et de partage privilégié où les membres des comités de francisation peuvent témoigner de l'état du français dans leur milieu de travail et parfois de son recul.

En 2015, la rencontre annuelle se tiendra le vendredi 20 mars. Les convocations seront acheminées à tous les membres affiliés de la FTQ en janvier 2015.



Rencontre annuelle du 21 mars 2014.

## La formation

### Le rôle des membres syndiqués des comités de francisation

En collaboration avec un conseiller de l'Office québécois de la langue française (OQLF), la FTQ offre des séances d'information gratuites à l'intention des membres des comités de francisation. Ces séances s'adressent également à tous les membres affiliés de la centrale. Cette formation d'une journée permet aux participants et participantes de se familiariser avec les dispositions de la loi 101, plus particulièrement le droit de travailler en français et le processus de francisation des entreprises.

Prochaine séance : fin janvier 2015

Pour télécharger le formulaire d'inscription à partir de la mi-décembre : [www.francisation.ftq.qc.ca](http://www.francisation.ftq.qc.ca)

## La Semaine de la langue française et de la francophonie

La Semaine de la langue française se déroulera du 14 au 22 mars 2015. Au cours de cette semaine, on célébrera la langue française à travers de nombreuses activités organisées partout au Québec et à l'étranger. La Semaine de la langue française et de la francophonie a été créée, en France, en 1995, à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication. Elle est **organisée chaque année autour du 20 mars, journée internationale de la francophonie.**

Depuis 1997, la Francofête, coordonnée par l'Office québécois de la langue française (OQLF) rassemble les Québécoises et les Québécois sous le signe de la volonté et du plaisir de vivre en français. Depuis 1979, les bureaux régionaux de l'Office organisent une semaine du français destinée à informer la population des services de francisation qui lui sont offerts et des dispositions de la Charte de la langue française.



## Chez-nous, à la FTQ

À partir de février 2015, la FTQ offrira à ses affiliés la possibilité de se procurer gratuitement du matériel promotionnel destiné à tous ceux et celles qui désirent participer à la promotion du français dans leur milieu de travail soit en organisant une activité soit tout simplement en distribuant le matériel.

Pour se procurer recueils de jeux linguistiques, napperons, matériel promotionnel de l'OQLF et autres, communiquez avec le Service de la francisation à l'adresse suivante : [lboulduc@ftq.qc.ca](mailto:lboulduc@ftq.qc.ca)

Pour connaître toutes les activités de formation du Service de la francisation : [www.ftq.qc.ca@francisation](http://www.ftq.qc.ca@francisation)

# Tout le monde veut parler anglais

Tant s'en faut! Si pour certaines gens l'anglais est la « langue de la liberté », pour d'autres c'est la langue du colonialisme et de l'impérialisme. Citons à cet égard l'histoire controversée de l'anglais en Inde où il n'est parlé que par une petite minorité (environ 10 % de la population). En octobre 2012, le Foreign Office (ministère des affaires étrangères britannique) a annoncé que désormais les diplomates britanniques seront obligés d'apprendre le hindi avant d'être affectés en Inde parce que l'anglais n'est plus la langue privilégiée des élites politique et économique du pays. En Europe, notons la manifestation qui

s'est déroulée à Rome en mai 2011 contre le « tutto-inglese », la décision prise en juin 2013 par la Deutsche Bahn (Chemins de fer allemands) d'interdire l'emploi d'anglicisme pour rendre ses communications plus compréhensibles, et le nombre croissant de jeunes Espagnols qui apprennent l'allemand (ce n'est pas en apprenant l'anglais que les jeunes chômeurs européens vont trouver du travail en Allemagne!).

Source inconnue

## Le 2<sup>e</sup> Forum mondial de la langue française se tiendra à Liège, en Belgique



commun d'inventer l'avenir en langue française, moteur et vecteur de création et d'innovation. La participation, l'échange et la présentation des projets se feront au travers de différents espaces : ateliers, débats, circuits de réseautage, expositions et conférences participatives. Des rencontres d'entreprises sont également prévues.

Tous et toutes ont été invités à proposer jusqu'au 15 décembre 2014 leur projet individuel ou collectif innovant sur le thème de la « francophonie créative ». Celui-ci devra être lié à l'un ou plusieurs des cinq axes du Forum : **l'éducation, l'économie, la culture et les industries culturelles, la participation citoyenne et la relation entre langue et créativité.**

économique, la proposition des représentants et représentantes des syndicats du Québec, de l'Europe, d'Haïti et de l'Afrique affirme que : « Sur le plan international, les syndicats doivent se mobiliser et réclamer l'utilisation du français dans les entreprises transnationales comme dans les instances et forums internationaux. La Francophonie syndicale doit s'assurer d'une plus grande représentation politique au sein du mouvement syndical international et relancer ses actions de coopération. La Francophonie syndicale devrait envisager des programmes à destination de l'Afrique incluant l'alphabétisation en langue nationale ainsi que l'organisation et la formation des travailleurs migrants, précaires ou œuvrant dans l'économie informelle. »

Du 20 au 23 juillet 2015, le monde francophone se réunira autour de la créativité à Liège à l'occasion du 2<sup>e</sup> Forum mondial de la langue française dont l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a confié la mise en œuvre à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une occasion unique, pour échanger et partager sur le thème de la « francophonie créative ».

Cet appel s'adresse d'abord aux jeunes de 18 à 35 ans, aux représentants de la société civile et plus généralement à tous ceux et celles qui ont comme point

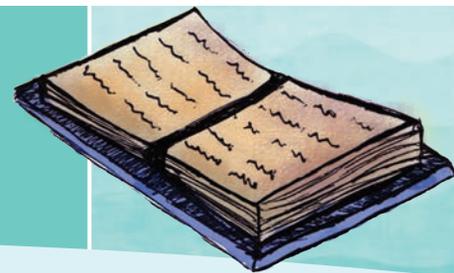
### En 2012 à Québec

Lors du premier Forum mondial tenu à Québec en 2012, la FTQ et la CSN se sont fait les instigateurs d'un projet syndical qui visait à développer des partenariats entre syndicats de la francophonie internationale. Lors de la présentation de sa synthèse des travaux, le Forum faisait sienne une résolution discutée lors des ateliers syndicaux et se retrouvait parmi les 15 priorités retenues par les 1200 participants et participantes en provenance d'environ 100 pays. Inscrite sur le thème de l'affirmation francophone dans l'espace

### En 2015 à Liège

Comme ce fut le cas pour le Forum de 2012 à Québec, la FTQ et la CSN répondront à l'appel à projets. Les organisations syndicales de Belgique, du Québec et de la France préparent présentement un programme d'ateliers qui reste encore à définir.

# N'ayons pas peur des mots



**Aligner** - 1. Ranger sur une ligne droite. Les élèves ont aligné les pupitres. 2. (Fig.) Rendre conforme une chose à une autre. Le Canada aligne sa politique monétaire sur (et non \*avec) celle des États-Unis. Verbe pronominal. Se disposer sur une même ligne. Les élèves se sont alignés (et non \*enlignés) dans la cour. On entend souvent à tort \*enligner, qui n'existe pas. À la forme pronominale, le participe passé s'accorde toujours en genre et en nombre avec le sujet. En ce sens, le verbe se construit avec la proposition sur. / **Forme fautive** \*aligner avec. Calque de « to align with » pour aligner une chose sur une autre. Aligner les salaires d'une entreprise sur (et non \*avec) ceux du secteur d'activité économique.

**Altération** - Détérioration, modification de la nature de quelque chose. Syn. Dégradation. / **Forme fautive** \*altération. Anglicisme au sens de retouche (à un vêtement), de modification (à un projet), de rénovation (à un édifice).

## Expressions bizarres

**Se faire de la bile** signifie « s'inquiéter », se faire du souci ». Dans l'Antiquité, on considérait la rate comme le siège de la mélancolie et de la tristesse, cette glande sécrétant de la bile noire, censée provoquer les mauvaises humeurs; l'expression est donc née de cette croyance.

**Courir comme un dératé**. Lorsqu'on court trop longtemps et trop vite, il peut survenir un point de côté; autrefois, cette douleur était attribuée à la rate; il fut même d'usage de « dératé » les chiens afin qu'ils soient plus endurants! Cette croyance transposée aux humains établissait ainsi qu'une personne privée de rate courait vite et longtemps puisqu'épargnée du point de côté, d'où l'expression.

Source : **Défense de la langue française, numéro 251**

# Que dit la loi?



## La Charte et l'Administration publique

L'Administration publique québécoise, par la multitude de ses activités, l'ampleur de son effectif et son pouvoir d'achat doit jouer un rôle exemplaire dans l'affirmation du français et s'acquitter des obligations que lui impose la Charte de la langue française. Selon l'annexe A de la Charte, font partie de l'Administration le gouvernement et ses ministères, les organismes gouvernementaux, les organismes municipaux et scolaires ainsi que les services de santé et les services sociaux.

### Obligations faites par la Charte à l'ensemble de l'Administration publique

#### Connaissance du français

Pour être nommé, muté ou promu à une fonction de l'Administration, il faut avoir de la langue française une connaissance appropriée

à cette fonction. Chaque organisme de l'Administration vérifie la connaissance de la langue française des candidats ou candidates selon des critères établis ou approuvés par l'Office québécois de la langue française (article 20); cependant, cette exigence ne s'applique pas aux organismes reconnus selon l'article 29.1, qui sont tenus d'élaborer les mesures nécessaires afin d'offrir des services à la population d'expression française ainsi que des critères et des modalités de vérification de la connaissance du français aux fins de l'application de l'article 23 de la Charte. Il est entendu que ces mesures, critères et modalités doivent recevoir l'approbation de l'Office.

Source : [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/admin\\_publ/administration\\_table.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/admin_publ/administration_table.html)

# LANGUEDUTRAVAIL.ORG AU SERVICE DE LA FRANCOPHONIE SYNDICALE INTERNATIONALE



## Avez-vous visité le portail [languedutravail.org](http://languedutravail.org) dernièrement?

Il se peut que vous ayez manqué les dernières nouveautés. Au cours des derniers mois, nous avons ...

... créé un groupe de discussion privé qui s'intitule « Francisation FTQ » où vous pouvez poser toutes les questions concernant la francisation des entreprises pour lesquelles vous cherchez une réponse. Pour vous joindre au groupe, il suffit de vous inscrire à l'adresse suivante : [www.facebook.com/groups/ambassadeursldt](https://www.facebook.com/groups/ambassadeursldt)

... mis en ligne une nouvelle capsule vidéo dans laquelle on peut entendre les témoignages de cinq membres de comités de francisation. [www.languedutravail.org/videos/militer-pour-le-francais-au-travail](http://www.languedutravail.org/videos/militer-pour-le-francais-au-travail)

... rendu disponible le fichier d'une sentence arbitrale dans le litige opposant **Anixter Canada inc. et Syndicat des Métallos, section locale 7625**. Le syndicat demande que l'employeur se conforme aux lois, aux règlements et à la convention collective pour la rédaction de tous les communiqués officiels qu'il transmet à ses employés et qu'il est tenu d'envoyer au syndicat, dans la langue officielle du Québec, soit le français. Vous trouverez la sentence arbitrale dans la rubrique « Information » du portail [languedutravail.org](http://languedutravail.org) sous l'onglet « Lois et jurisprudence ».

## Mérites du français au travail et dans le commerce : le concours est lancé!

L'Office québécois de la langue française a lancé le concours des Mérites du français 2015, concours qui récompense des entreprises et des organismes dont les réalisations reflètent la vitalité et la richesse de la langue française.

Depuis 1990, l'Office remet des Mérites du français aux entreprises et aux organismes qui, en plus d'employer un français de qualité, font progresser et rayonner notre langue dans différents milieux de travail comme dans l'espace public québécois. L'Office invite donc toutes les organisations admissibles à saisir l'occasion de se faire connaître - et reconnaître - en s'inscrivant au concours des Mérites du français 2015.

Vous avez traduit un volume important de textes (catalogues, fiches descriptives, modes d'emploi, etc.) ou encore publié un lexique, un

vocabulaire spécialisé ou des chroniques linguistiques? Vous avez organisé des activités de promotion du français au travail ou dans le commerce, ou alors créé ou refondu un intranet?

Nous vous encourageons à présenter votre candidature au concours des Mérites du français au travail et dans le commerce, organisé par l'Office québécois de la langue française en collaboration avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et d'autres partenaires du milieu des affaires. Les **Mérites du français au travail et dans le commerce** : une occasion en or de mettre votre entreprise sous les feux de la rampe et de courir la chance d'être finaliste aux **Mercuriades**. Date limite de présentation des candidatures : **le vendredi 30 janvier 2015**.

Pour vous inscrire aux Mérites : [www.francofete.qc.ca](http://www.francofete.qc.ca)



**TRAVAILLER**  
*en français*

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS  
ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

### L'ABONNEMENT EST GRATUIT

Faites-en la demande en communiquant  
avec Line Bolduc : [lbolduc@ftq.qc.ca](mailto:lbolduc@ftq.qc.ca)  
ou en remplissant le formulaire en ligne sur  
le portail [www.languedutravail.org](http://www.languedutravail.org)

